

L'UE change la locomotive d'un train en marche

A la suite des élections au Parlement européen à la fin du mois de mai, l'Union européenne est entrée dans une période complexe de transformation. Comme si l'on changeait la locomotive d'un train en marche, on a veillé avec grand soin à ne faire dérailler aucun wagon, ou dans ce cas, s'aliéner aucun état-membre ou parti politique, et à tenir le projet européen sur les rails.



© European Parliament

Le nouveau président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker

Comparé aux élections précédentes de 2009 et de 2004, le Parti populaire européen (PPE), malgré sa victoire, a vu son soutien diminuer significativement du fait de l'inquiétante avancée des parties eurosceptiques de droite. Il s'est assuré la victoire mais le deuxième groupe au PE, l'Alliance progressiste des socialistes et démocrates (S&D), le suit de près. Une coalition a en tout cas été nécessaire pour que le candidat du PPE à la présidence de la Commission européenne, **Jean-Claude Juncker**, remporte le vote au Parlement européen.

Pour la première fois, les grands partis politiques européens se sont mis d'accord avant les élections pour présenter, pour une plus grande transparence, publiquement leurs candidats à la présidence du Conseil européen et pour ne pas laisser les états-membres nommer un candidat derrière les portes closes du Conseil européen. Cet accord a été suivi d'une menace du PE de mettre son veto à tout autre candidat excepté les principaux candidats présentés avant les élections.

Une telle transition de l'intergouvernementalisme au parlementarisme n'a

pas été du goût de tous. Les premiers ministres de la Grande-Bretagne, **David Cameron**, et de la Hongrie, **Viktor Orbán**, s'opposaient à la nomination de **Jean-Claude Juncker** du fait de ses opinions fédéralistes.

Malgré quelques mécontents, **Jean-Claude Juncker** a remporté le vote au PE le 15 juillet avec l'appui d'une coalition du PPE, des S&D et de l'Alliance des libéraux et démocrates pour l'Europe (ALDE). Avec 422 voix (250 voix contre et 47 abstentions), il s'est assuré la majorité absolue (376 voix sur 751) nécessaire.

DANS CETTE ÉDITION :

1. ► L'UE change la locomotive d'un train en marche
2. ► Présidence italienne de l'UE et visite du Dalai-Lama en Italie
3. ► Le Parti socialiste espagnol vise l'annulation de la réforme de la juridiction universelle tandis qu'une cour annule les procédures sur le Tibet
4. ► Le cinéaste Dhondup Wangchen libéré après six ans de prison
5. ► La CIT invitée à la conférence de l'Organisation des nations et des peuples non représentés à Munich
6. ► Un nouveau Haut-commissaire des Nations unies aux droits de l'Homme
7. ► Le point sur les prisonniers politiques
8. ► Suggestion de lecture
9. ► Événements à venir

> Suite page 2

> Suite de la page 1

Cette coalition a également garanti la réélection de Martin Schulz (S&D) à la présidence du Parlement européen.

On ne sait pas encore qui succédera à **Catherine Ashton** en tant que Haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité car l'attribution des portefeuilles au sein de la Commission **Juncker** n'est pas terminée. La Commission au complet devrait entrer en fonction au mois de novembre de cette année après des auditions et un vote d'investiture du Parlement européen.

Les postes les plus importants du PE, les vice-présidents et questeurs ainsi que les présidents et vice-présidents des commissions et délégations, ont été distribués entre les groupes. Toutefois, ces préférences devaient être légitimées par des votes en séance plénière ou dans les commissions et délégations concernées, et dans certains cas les groupes pro-européens ont uni leurs forces pour empêcher les eurosceptiques d'accéder à certains postes.

Parmi les signataires de la promesse de la CIT «[2014 pour le Tibet](#)», **Ulrike Lunacek** (Verts/ALE, Autriche) a été élue vice-présidente du Parlement européen ; **Michael Cramer** (Verts/ALE, Allemagne) a été élu président de la commission transports et tourisme ; **Yannick Jadot** (Verts/ALE, France) a été élu vice-président de la commission commerce international ; **Robert Rochefort** (ALDE, France) et **Catherine Stihler** (S&D, Royaume-Uni) ont été élus vice-présidents de la commission marché intérieur et protection des consommateurs ; **Jaroslav Walesa** (PPE, Pologne) a été élu vice-président de la commission pêche ; et **Lidia Joanna Geringer de Oedenberg** (S&D, Pologne) a été élue vice-présidente de la commission affaires juridiques.

Tunne Kelam (PPE, Estonie) et **Ulrike Lunacek** défendront les droits et libertés des Tibétains en leur capacité de membres de la commission des affaires étrangères ainsi que **Monica Macovei** (PPE, Roumanie), en tant que suppléante. ■

Présidence italienne de l'UE et visite du Dalai-Lama en Italie

Le Dalai-Lama s'est rendu entre le 13 et le 15 juin en visite officielle en Italie.

La **Campagne Internationale pour le Tibet** (CIT) s'est battue pour mettre le Tibet sur l'agenda politique cette semaine-là. Le président de la CIT, **Matteo Mecacci**, s'est exprimé au cours d'une audition de la commission des droits de l'Homme de la Chambre des députés à Rome le 12 juin. Il a exposé aux officiels italiens la situation au Tibet en préparation de l'arrivée de l'Italie à la présidence de l'UE le 1^{er} juillet.

M. **Mecacci** et le directeur politique européen de la CIT, **Vincent Metten**, ont rencontré à Rome des membres du gouvernement et des parlementaires. Ils ont appelé l'Italie à montrer la voie vers l'adoption d'une position commune de l'UE concernant les rencontres avec le **Dalai-Lama**, spécifiant que tous les états-membres de l'UE ont le droit d'accueillir et de rencontrer le **Dalai-Lama** et les représentants du mouvement tibétain lorsqu'ils le jugent approprié. Ils ont également soutenu la récente demande du **Dalai-Lama** d'une enquête sur la vague d'auto-immolations au Tibet.

Pour sa première visite en Chine, le nouveau premier ministre italien **Matteo Renzi** a rencontré le président chinois et chef du parti **Xi Jinping** à Pékin, le 11 juin. Sa visite en Chine coïncidait avec l'arrivée du **Dalai-Lama** en Italie pour la visite d'un important institut religieux et culturel tibétain en Toscane, l'institut Lama **Tzong Khapa** de Pomaia (Pise).

Le **Dalai-Lama** a ensuite livré ses enseignements et donné des conférences à Livourne, les 14 et 15 juin. Environ 7000 personnes ont participé à ces événements. La CIT disposait

d'un stand officiel afin d'attirer l'attention sur la situation politique et en matière de droits de l'Homme actuellement au Tibet et pour distribuer des informations.

Le soir du 14 juin, M. **Mecacci** s'est exprimé dans un débat sur le Tibet à Livourne, rejoignant un panel incluant Mme. **Maria Grazia Rocchi**, parlementaire italienne, **Thubten Wangchen**, parlementaire tibétain en exil, **Claudio Cardelli**, président de l'association Italia-Tibet, **Nyima Dondhup**, président de la communauté tibétaine en Italie et **Franco Battiato**, chanteur et activiste italien.



Des membres de la CIT et la vice-présidente de la Chambre des députés italienne, Mme Marina Sereni

Le Parti socialiste espagnol vise l'annulation de la réforme de la juridiction universelle tandis qu'une cour annule les procédures sur le Tibet

Des parlementaires espagnols ont saisi le 12 juin la cour constitutionnelle de Madrid, déclarant que la modification de la loi espagnole, jugées nécessaires en réaction aux pressions chinoises au sujet de deux procédures concernant le Tibet, était illégale et inconstitutionnelle.

Après que deux procédures aient entraîné l'émission de mandats d'arrêt par les cours espagnoles à l'intention de plusieurs officiels chinois pour les politiques menées au Tibet, le Parlement espagnol avait voté en février en faveur d'une loi limitant la compétence du pouvoir judiciaire à examiner les infractions aux droits de l'Homme commises en dehors du pays (consultez l'article de l'[édition 42 de Tibet Brief, mars 2014](#)).

Cette décision a porté à controverse dans le monde et en Espagne, où elle a fait les gros titres et a provoqué un débat national, de nombreux Espagnols considérant que la Chine ne devait être autorisée à influencer ni le débat national d'un autre pays ni le droit international. 122 organisations non gouvernementales, dont la **Campagne Internationale pour le Tibet** (CIT), ont signé une déclaration appelant le Parlement espagnol à respecter ses engagements en matière de droit international et à s'assurer que toute réforme de sa loi de juridiction universelle le respecte. La CIT a également envoyé une [lettre ouverte](#) au Parti socialiste espagnol

Le 12 juin, le Parti socialiste espagnol, dans l'opposition, s'est opposé formellement à la réforme de la législation en saisissant la cour constitutionnelle de Madrid, estimant que cette modification de la loi du principe internationalement reconnu de juridiction universelle était inconstitutionnelle. Ces parlementaires cherchent à empêcher une réforme qui limiterait la capacité des tribunaux à

connaître des crimes les plus graves, où qu'ils aient été commis et quelle que soit la nationalité des auteurs et/ou des victimes. Ils estiment que ceci mettrait l'Espagne en manquement à ses obligations internationales et assurerait l'impunité aux auteurs de crimes graves.

Matteo Mecacci, président de la CIT, a déclaré : « *Nous nous réjouissons de l'action des socialistes qui défie la tentative du gouvernement espagnol de revenir sur un important principe du droit international. Le résultat du vote précédent du Parlement espagnol a souligné les pressions sans précédents que le gouvernement chinois impose aux gouvernements européens concernant le Tibet, y compris des modifications à la législation nationale d'un pays démocratique. Cette initiative de l'opposition espagnole est un premier pas important dans la résistance aux pressions de la Chine. Elle réaffirme l'importance des institutions démocratiques contre le chantage des gouvernements autoritaires.* »

Toutefois, dix jours plus tard seulement, le 23 juin, les juges de l'Audiencia Nacional, cour d'appel espagnole, ont mis fin, par neuf voix contre sept, aux procédures dans les affaires concernant le Tibet, celles-ci n'étant pas conformes aux nouvelles exigences de la loi réformée.

Les groupes espagnols de soutien au Tibet vont maintenant faire appel de cette décision. ■

Le cinéaste Dhondup Wangchen libéré après six ans de prison

Le cinéaste tibétain Dhondup Wangchen a été libéré le 5 juin, après six ans de prison.



Dhondup Wangchen

La **Campagne Internationale pour le Tibet** (CIT) a accueilli chaleureusement cette libération par une déclaration de son président **Matteo Mecacci** : « *Il a été détenu six années de trop pour avoir simplement fait un film. La liberté d'expression est un droit universel et il doit être exercé par tous les citoyens. Nous sommes heureux que Dhondup ait maintenant quitté la prison et nous espérons qu'il pourra bientôt rejoindre sa famille.* »

Dhondup Wangchen et son assistant **Jigme Gyatso** ont été arrêtés en mars 2008 après avoir terminé *Leaving Fear Behind*, un documentaire montrant

des Tibétains de la province de Qinghai exprimant leur opinion sur le **Dalaï-Lama**, les jeux olympiques de Pékin et la présence chinoise. Avant son arrestation, **Dhondup Wangchen** a réussi à faire sortir son film du pays. Celui-ci a été montré dans le monde entier. En juillet 2009, les autorités ont interdit l'avocat **Li Dunyong** de représenter Dhondup Wangchen et ont mis ce dernier en examen pour « incitation au séparatisme ». La Cour populaire intermédiaire de Xining l'a ensuite condamné à six ans d'emprisonnement en décembre 2009. Après un dur séjour

> Suite page 4

> Suite de la page 3

à la prison Xichuan, avec mise au secret à partir de mars 2012, **Dhondup Wangchen** a été transféré à la prison des femmes Qinghai dans la ville de Xining, où il a pu jouir de meilleures conditions et des visites de sa famille.

Dhondup Wangchen a été honoré par Amnesty International pour son courage. Le Comité pour la protection des journalistes

lui a également décerné son prix de la liberté de la presse internationale en 2012. Le cas de Dhondup Wangchen était une priorité pour le gouvernement des États-Unis.

Jigme Gyatso a passé sept mois en prison pour ce film mais a ensuite été accusé d'un autre crime politique. Il a fui le Tibet et est arrivé à Dharamsala, en Inde, en mai 2014. ■

La CIT invitée à la conférence de l'Organisation des nations et des peuples non représentés à Munich

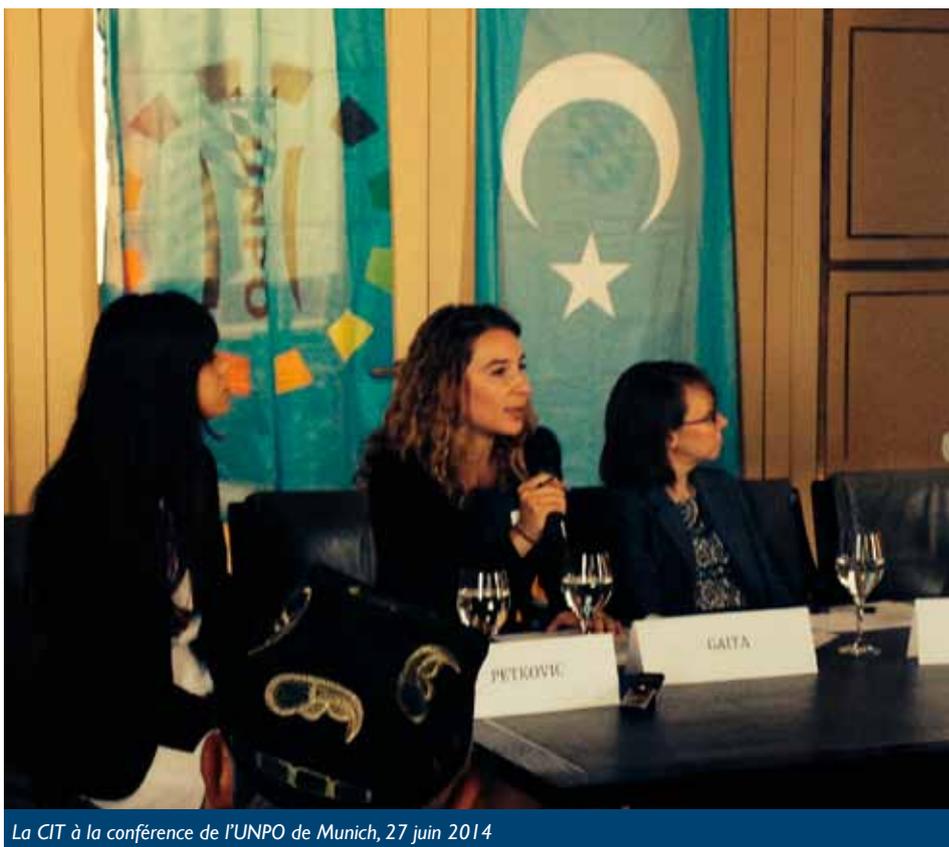
L'Organisation des nations et des peuples non représentés (UNPO) a organisé le 27 juin une conférence intitulée : « Les minorités ethniques, religieuses et linguistiques sont-elles juste des pions sur l'échiquier géopolitique ? ». Cette conférence a été tenue au parlement de Bavière, à Munich, en Allemagne, en collaboration avec le Congrès mondial des Ouïghours (World Uyghur Congress, WUC).

Cette conférence, accueillie par le Parti vert allemand, et en particulier par la députée verte Margarete Bause, visait une meilleure compréhension des problèmes géopolitiques complexes façonnant la vie des minorités ethniques, religieuses et linguistiques dans certaines régions de la République populaire de Chine, c'est-à-dire au Turkestan oriental (« Xinjiang ») et au Tibet, et en Crimée, en Ukraine.

Les débats avaient pour point de départ le fait que leur lutte pour un territoire, le pouvoir et la reconnaissance fait des différentes nations, peuples et minorités des pions ou des marionnettes du système international. Ils représentent une menace pour le statu quo, ce qui permet de dénigrer encore un peu plus les revendications de ces communautés marginales.

S'exprimant à cette conférence, la **Campagne Internationale pour le Tibet** (CIT) s'est concentrée sur l'importance géopolitique et stratégique des régions tibétaines pour la Chine en termes d'idéologie d'unité territoriale et de ressources naturelles (eau et minéraux), ajoutant toutefois l'observation importante que les politiques assimilationnistes chinoises ont en fait alimenté le nationalisme tibétain et renforcé les mouvements de résistance ces dernières années.

Plusieurs députés européens étaient



La CIT à la conférence de l'UNPO de Munich, 27 juin 2014

présents à cette conférence, en personne ou par message vidéo, comme **Barbara Lochbihler**, ancienne présidente de la sous-commission des droits de l'Homme du Parlement européen (verts/ALE, Allemagne), **Bernd Posselt** (PPE, Allemagne) et **Jean Lambert** (Verts/ALE, Royaume-Uni).

On comptait parmi les autres intervenants le Dr **Fiona McConnell**, maître de conférences à l'université d'Oxford, M. **Erkin Alptekin**, ancien président du WUC, et le Dr **Elzbieta Kuzborska**, experte lituanienne en droit des minorités et des langues. ■

Un nouveau Haut-commissaire des Nations unies aux droits de l'Homme

L'assemblée générale des Nations unies a approuvé le 16 juin la nomination du prince Zeid Ra'ad Zeid al-Hussein de Jordanie comme nouveau Haut-commissaire aux droits de l'Homme, en succession de la Sud-africaine Navi Pillay.

Le prince Zeid est le premier Haut-commissaire du continent asiatique et du monde arabo-musulman. Il est actuellement représentant permanent de la Jordanie auprès de l'ONU.

La Campagne Internationale pour le Tibet (CIT) accueille avec plaisir la nomination du prince Zeid et a l'intention de commencer immédiatement le travail

avec son équipe en vue d'une visite, attendue depuis longtemps, en Chine et au Tibet. La Chine est le seul membre du Conseil de sécurité qui n'a pas encore accepté la visite du Haut-commissaire des Nations unies aux droits de l'Homme.

Pour plus d'informations, consultez [le communiqué de presse des Nations unies](#). ■



Le nouveau Haut-commissaire des Nations unies aux droits de l'Homme, le prince Zeid.

Le point sur les prisonniers politiques

L'inquiétude est grande au sujet d'un lama tibétain respecté et populaire, Khenpo (abbé) Karma Tsewang. Plus de six mois après son incarcération, il reste en prison sans droit de visite de ses proches ou de ses médecins et avec un accès intermittent seulement à son avocat. Karma Tsewang, connu également sous le nom de Khenpo Kartse, souffre de problèmes hépatiques graves et l'on craint, selon des sources tibétaines, qu'il ne soit face à de graves poursuites pénales (consultez l'[édition 41 de Tibet Brief, janvier 2014](#)).



Khenpo Kartse

L'écrivaine tibétaine basée à Pékin, **Tsering Woesser**, a donné de nouvelles informations concernant les possibles poursuites contre le moine tibétain dans un blog publié pour les six mois de son incarcération. Elle rapporte que son avocat chinois s'est vu signifier que

les accusations contre **Khenpo Kartse** étaient passées de « mise en danger de la sécurité nationale » à « recel de malfaiteur » et « divulgation de secrets d'état », en rapport avec une auto-immolation. Selon **Tsering Woesser**, lorsque son avocat, qui n'a pu le rencontrer que brièvement, a

soulevé la question de la santé de **Khenpo Kartse**, on lui a expliqué que « puisque c'était une grosse affaire de maintenance de stabilité, ils n'autoriseraient pas sa libération et continueraient à le maintenir en détention ». Les chefs d'accusation spécifiques à son encontre pourraient ne pas être explicités si l'affaire reste menée en secret.

La « mise en danger de la sécurité nationale » renvoie à une large catégorie d'infractions criminelles de la loi chinoise qui comprend également le séparatisme et l'interférence avec la souveraineté nationale. Elle peut entraîner une peine de 15 ans de prison. Selon le droit pénal chinois, article 282, une condamnation pour « divulgation de secrets d'état » entraîne une peine d'emprisonnement de trois ou sept ans au maximum. Toutefois, la définition de ce qu'est un « secret d'état » est sujette à interprétation selon le climat politique et les efforts consentis par les autorités pour obtenir la condamnation d'un individu en particulier. ■

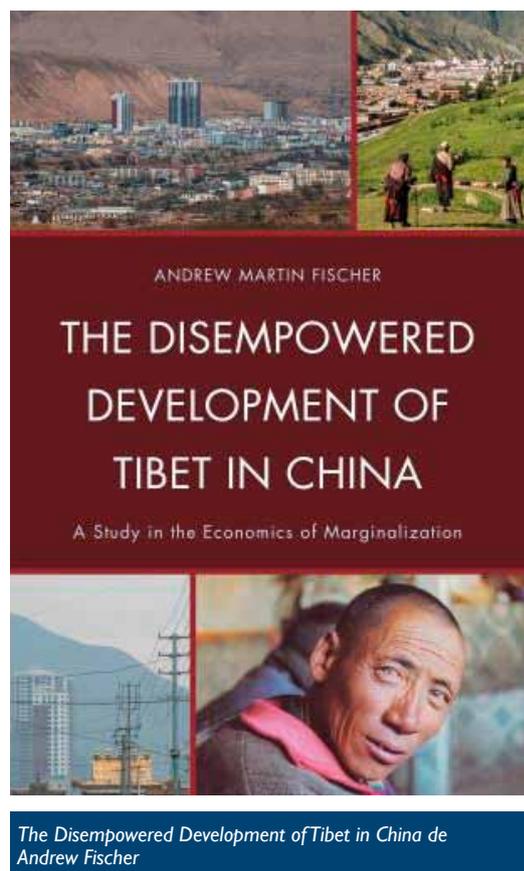
Suggestion de lecture

Andrew Fischer est maître de conférences à l'Institut des sciences sociales (ISS) de La Haye où il enseigne l'étude interdisciplinaire de la pauvreté, de la population et du développement.

Son livre propose une exploration détaillée et attentive de la synergie entre le développement et le conflit au Tibet depuis le milieu des années 90. Il s'agit d'une période cruciale qui a vu une croissance économique rapide aller de paire avec une approche particulièrement assimilationniste de l'intégration du Tibet à la Chine. Depuis que le gouvernement central chinois a lancé de grandes campagnes de développement à l'occidentale dans les années 90, l'économie des régions tibétaines de Chine occidentale a crû rapidement et le niveau de vie s'est amélioré. Toutefois, les griefs et les protestations se sont également intensifiés comme l'ont tragiquement montré les manifestations qui ont secoué la plus grande partie des régions tibétaines au printemps 2008 puis la plus récente vague d'auto-immolations qui a commencé en 2011. Selon Andrew Fischer, l'intensification de l'intégration économique du Tibet dans les stratégies régionales et

nationales de développement selon ces termes assimilationnistes a accentué différentes dynamiques de subordination et de marginalisation des Tibétains de toutes les couches sociales. Et de citer la perte continue de pouvoir politique et l'afflux massif de subventions par le biais d'entités dominées par les Han et situées en dehors des zones tibétaines. Qu'elles aient un objectif de discrimination ou non, ces dynamiques accentuent de fait la discrimination, l'assimilationnisme et la perte de pouvoir qu'inflige le développement, même si il produit dans le même temps une considérable amélioration de la condition matérielle des Tibétains.

La combinaison de ces dynamiques de perte de pouvoir et de la simple rapidité de la rupture et du changement social constitue une explication puissante des récentes tensions. Selon Andrew Fischer, celle-ci a accentué l'insécurité tout en restreignant la capacité des communautés tibétaines à s'adapter de façon autonome et auto-déterminée. ■



Événement à venir

- ▶ **7 - 26 SEPTEMBRE 2014** : 27^e SESSION DU CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME DES NATIONS UNIES
- ▶ **SEPTEMBRE 2014** : DÉBUT DE LA LÉGISLATURE DU PARLEMENT EUROPÉEN NOUVELLEMENT ÉLU